



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
25 juin 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 21 b) de la liste provisoire*
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : assistance économique
spéciale à certains pays ou régions**

Conseil économique et social
Session de fond de 2002
New York, 1er-26 juillet 2002
Point 5 de l'ordre du jour provisoire**
**Assistance économique spéciale,
aide humanitaire et secours
en cas de catastrophe**

Assistance au Mozambique

Rapport du Secrétaire général†

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 55/167 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 2000, dans laquelle le Secrétaire général était prié de présenter un rapport à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale apportée à l'appui des efforts du Gouvernement mozambicain. On trouvera dans le rapport une description des dispositions prises à la suite des inondations de 2000, des préparatifs et des mesures prises pour faire face aux inondations de 2001 et de l'assistance proposée par d'autres organismes des Nations Unies au Gouvernement mozambicain.

* A/57/50/Rev.1.

** E/2002/100 et Add.1.

† La parution du présent rapport a été retardée afin de permettre aux départements concernés, à savoir le Bureau de la prévention des crises et du relèvement/Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires/Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation, de donner leur aval au document.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général.....	1–5	4
II. Gestion des opérations en cas de catastrophe : les inondations de 2001.....	6–28	4
A. Dispositifs d'intervention en cas de situation d'urgence.....	6–11	4
B. Dispositifs de lutte contre les catastrophes mis en place par le système des Nations Unies.....	12–15	5
C. Préparations pour 2001.....	16–17	6
D. Les inondations de 2001.....	18–28	6
III. Interventions de l'Organisation des Nations Unies.....	29–42	8
A. Coordination.....	29–31	8
B. Moyens disponibles pour les opérations de secours et de sauvetage.....	32–33	9
C. Secours alimentaires.....	34	10
D. Eau et assainissement.....	35–36	10
E. Santé et éducation.....	37–40	10
F. Agriculture.....	41	11
G. Centres d'accueil et d'hébergement et secours autres que les secours alimentaires.....	42	11
IV. Préparation à d'éventuelles catastrophes.....	43–58	11
Tirer les leçons de l'expérience.....	43–58	11
V. Reconstruction.....	59–78	13
A. Secteurs sociaux.....	61–63	13
B. Infrastructures.....	64–68	14
C. Secteur économique.....	69–72	14
D. Situations et initiatives régionales en 2002.....	73–78	15
VI. Autres initiatives de l'ONU en matière d'assistance : appui à la Déclaration du Millénaire.....	79–112	16
A. Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement : réduction de la pauvreté extrême – situation et évolution.....	79–84	16
B. Enrayer la propagation du VIH/sida d'ici à 2015.....	85–86	17
C. Faim et sécurité alimentaire.....	87–89	17
D. Accès universel à l'enseignement primaire avant 2015.....	90–94	18
E. Égalité entre les sexes.....	95–97	19
F. Réduire de deux tiers la mortalité des moins de 5 ans avant 2015.....	98–99	19
G. Réduire de trois quarts la mortalité maternelle d'ici à 2015.....	100	19

H.	Faire reculer le paludisme	101–102	19
I.	Lutte contre la disparition des ressources de l'environnement	103–105	20
J.	L'Action de l'ONU pour répondre aux principaux besoins identifiés en matière de développement	106–111	20
K.	Les réfugiés au Mozambique	112	21
VII.	Conclusion	113–114	21

I. Aperçu général

1. D'après le *Rapport mondial sur le développement humain 2001*¹ publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'indicateur du développement humain du Mozambique situe ce pays au 157^e rang sur les 162 pays suivis². Des pluies modérées ont facilité le retour de millions de réfugiés et de déplacés après la signature en 1992 de l'Accord général de paix pour le Mozambique³ et ont permis à nombre d'entre eux de gagner de nouveau leur vie comme agriculteurs. En 1996, le Gouvernement était parvenu à stabiliser la situation sur le plan macroéconomique, enregistrant un taux de croissance annuel réel de 10 % et une inflation très faible. Le revenu annuel par habitant s'établit actuellement à 210 dollars. En termes de revenu réel par habitant, le produit intérieur brut a progressé de 7,5 % entre 1996 et 2001. L'agriculture représente quelque 27 % du PIB et emploie environ 70 % de la population.

2. Outre le rétablissement de la paix, la bonne santé économique s'explique par l'instauration d'une démocratie pluraliste dynamique et le lancement d'un train de réformes économiques qui a favorisé le passage d'un système centralisé à un système plus ouvert faisant une plus large place aux forces du marché et au secteur privé.

3. Le rétablissement de la paix a cependant eu une incidence fâcheuse en ceci qu'elle s'est accompagnée d'une hausse du taux de VIH/sida, lequel était estimé à 12,2 % en 2000. La liberté de circulation et la reprise économique ont eu pour corollaire une augmentation de la fréquentation des principaux axes de transport reliant le Mozambique à ses voisins et donnant accès à la mer; dans les zones proches de ces axes, la prévalence du VIH/sida est plus élevée que la moyenne nationale. En 2002, le taux d'infection moyen était estimé à plus de 14 %.

4. S'étendant sur plus de 2 000 kilomètres, le Mozambique est à cheval sur la zone tropicale et la zone tempérée, et connaît donc un climat variable. Ainsi, la même année, il n'est pas inhabituel d'avoir des inondations dans certaines parties du pays pendant que d'autres régions sont en proie à la sécheresse. Par ailleurs, en Afrique australe, les précipitations sont en partie régies par le cycle des taches solaires de 10-12 ans, qui provoque de graves inondations suivies de longues périodes de sécheresse. Qui plus est, le phénomène de La Niña qui prend naissance dans les

océans Pacifique et Indien amène des précipitations plus élevées que la normale au Mozambique, tandis que le phénomène inverse, El Niño, provoque des sécheresses. En 2000, on a assisté à une forte activité des taches solaires et au phénomène La Niña, et deux années de précipitations records et d'inondations s'en sont suivies. Le réchauffement de la planète semble accentuer tant les sécheresses que les inondations.

5. L'ampleur des phénomènes climatiques a des conséquences considérables sur la population, le bétail, les biens et les équipements collectifs. L'organisme responsable des secours en cas de catastrophes naturelles, le Département de la protection et de la lutte contre les catastrophes naturelles, a été réorganisé en 1999 et transformé en Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe. Il s'agit d'un organisme autonome, placé sous la tutelle du Ministère des affaires étrangères et de la coopération. En 1999, le Gouvernement a également adopté son premier plan national de lutte contre les catastrophes.

II. Gestion des opérations en cas de catastrophe : les inondations de 2001

A. Dispositifs d'intervention en cas de situation d'urgence

6. L'Institut a mis à profit les crues de faible ampleur qui se sont produites au début de 1999 dans la province d'Inhambane pour acquérir quelque expérience et, plus tard dans l'année, il a organisé un exercice de sauvetage à grande échelle avec le concours du PNUD, du Programme alimentaire mondial (PAM), des pompiers, de la police, des scouts et de la Croix-Rouge, qui ont tous apporté une aide précieuse lors des inondations de 2000. Il a également commencé à mettre au point des plans d'organisation des secours dans la perspective de la saison des pluies de 1999-2000, et a à cet égard bénéficié de l'aide du système des Nations Unies en 2000-2001. L'Institut et les autres organismes concernés n'étaient donc pas totalement désarmés pour faire face à la saison des pluies d'octobre 1999 à mars 2000.

7. Le Mozambique a subi de graves inondations deux années de suite : en 2000 dans le sud du pays et en 2001 dans le centre. À chaque fois, le nombre de personnes fuyant les crues a augmenté lentement mais

a fini par excéder les capacités locales. La première inondation a fait la une des médias internationaux avec des images montrant le sauvetage par hélicoptère d'une femme donnant naissance à Rosita Pedro dans un arbre. L'aide internationale a immédiatement afflué. Les inondations de 2001 ont été beaucoup moins médiatisées et les donateurs ont été moins généreux. Le système des Nations Unies a joué un rôle majeur en mobilisant et en coordonnant l'assistance humanitaire et l'aide à la reconstruction et au développement national.

8. Le Mozambique était relativement bien préparé, eu égard aux crues et aux sécheresses qui le frappent régulièrement. L'aide internationale a joué un rôle crucial du fait que le système des Nations Unies a étroitement coopéré avec le Gouvernement mozambicain. Des centaines de milliers de personnes ont dû être hébergées dans des centres provisoires pendant plusieurs mois en 2000 et en 2001, mais les taux de mortalité, de morbidité et de malnutrition sont restés bas, notamment en 2000, 2001 voyant une augmentation du taux de malnutrition et des épidémies de choléra.

9. Deux aspects des dispositifs de lutte contre les inondations ont été déterminants, notamment en 2000. En premier lieu, le système des Nations Unies a montré la voie en se mettant au service du Gouvernement, ce qui a facilité la coordination et engendré une moindre concurrence entre les organisations, les donateurs et les organisations non gouvernementales. En second lieu, les aéronefs civils et militaires participant aux opérations de sauvetage ont été placés sous le commandement d'un centre d'opérations logistiques commun, solution calquée sur le modèle de celle mise en oeuvre dans les opérations de sauvetage militaires. Cela s'est révélé d'autant plus crucial que les déplacés étaient dispersés dans un grand nombre de centres, dont beaucoup n'étaient accessibles que par la voie aérienne.

10. Après l'indépendance, en 1975, le nouveau Gouvernement a dû faire face à de graves inondations en 1976, 1977 et 1978 et à une importante sécheresse au début des années 80. Conscient de l'importance des problèmes posés par les catastrophes, et plus particulièrement par les inondations et les sécheresses, le Gouvernement s'est doté d'un Conseil de coordination en cas de catastrophe en 1980 et l'a chargé des questions politiques liées aux catastrophes. Le Conseil est présidé par le Premier Ministre, assisté

du Ministre des affaires étrangères et de la coopération, et compte parmi ses membres le Ministre des travaux publics et du logement, le Ministre des transports et des communications, le Ministre de la santé et le Ministre de l'agriculture et du développement rural.

11. En 2000, on estimait que les inondations ramèneraient la croissance du PIB à 8 %, soit une baisse de deux points de pourcentage. Or, les conséquences sur l'industrie, le secteur minier, le secteur de l'énergie, les transports et les communications avaient été largement sous-estimées, et la croissance n'a atteint que 2,1 %. Les pénuries et les problèmes de transport ont fait passer l'inflation à 11,4 %, contre 3 % avant les inondations.

B. Dispositifs de lutte contre les catastrophes mis en place par le système des Nations Unies

12. Pendant plus de 10 ans, le Mozambique a été aux prises avec ce qu'il est convenu d'appeler une situation d'urgence complexe, legs de la guerre civile et des périodes de sécheresse pendant lesquelles des millions de personnes ont dû fuir et sont devenues tributaires de l'aide alimentaire et d'autres types d'assistance. D'un côté, le Mozambique est devenu l'un des pays les plus dépendants de l'aide extérieure, d'un autre côté, il a acquis un savoir-faire considérable en matière d'administration et de gestion de l'aide et de prise en charge des déplacés. Dans le système des Nations Unies, l'Équipe de gestion de pays est convenue que le PAM serait l'organe chef de file au Mozambique en cas de catastrophe. À ce titre, le Programme a coopéré étroitement avec le Gouvernement et d'autres partenaires afin de mettre au point les statuts de l'Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe et le plan de lutte contre les catastrophes. Le Groupe thématique des Nations Unies chargé de la gestion des opérations en cas de catastrophe coordonne les activités interinstitutions de formation et de préparation aux catastrophes. Le président du Groupe (PAM) fait régulièrement rapport à l'Équipe de gestion de pays.

13. Le Plan interinstitutions de préparation et de réponse aux situations d'urgence au Mozambique définit sans équivoque le rôle joué par le coordonnateur résident des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle. Lorsqu'une catastrophe se

produit, le coordonnateur résident agit au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence à New York. Il est en liaison quotidienne avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève au sujet des opérations, des finances, des appels de fonds et de la coordination des donateurs. Le Plan prévoit l'intervention des chefs de secrétariat et des coordonnateurs des organismes des Nations Unies, des spécialistes des situations d'urgence et des membres du personnel au fait de ces questions ainsi que des représentants de l'Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe, du Disasters Emergency Committee du Royaume-Uni, du Forum d'ONG LINK, des donateurs et de la Croix-Rouge mozambicaine.

14. Fort de l'expérience acquise en 2000, le personnel du PAM et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est dans un premier temps occupé de la coordination sur le terrain en 2001. Dans le cadre des secours d'urgence, le Bureau du coordonnateur résident a établi avec l'aide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires un groupe de coordination des secours composé d'un spécialiste des secours, d'un informaticien, d'un spécialiste des communications et d'un attaché de presse chargé des relations publiques. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a aidé sur le plan financier les coordonnateurs chargés de diriger les opérations de relèvement à Beira, Quelimane, Caia, Chimoio et Tete.

15. Pendant la saison des pluies, à la demande du gouvernement, les organismes des Nations Unies, aidés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, détachent des spécialistes des situations d'urgence auprès de l'Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe avec pour mission de seconder les services chargés de la coordination, de la logistique, des communications, de l'information et des médias. Ces spécialistes ont aidé le Gouvernement à mettre sur pied un centre local de coordination des opérations et un centre d'opérations logistiques commun et ont veillé à ce que tous les partenaires transmettent et utilisent l'information la plus à jour possible afin de prêter une plus grande efficacité aux opérations.

C. Préparations pour 2001

16. Les préparations à la saison des pluies de 2000-2001 ont débuté par un séminaire, dont l'objet était de tirer des enseignements des opérations d'aide aux victimes d'inondations menées dans le sud du pays en 2000. Peu après, dans ses prévisions de septembre 2000, le Forum régional sur l'évolution probable du climat en Afrique australe a signalé des précipitations anormalement abondantes, en particulier dans le centre du Mozambique. Un plan national d'urgence a alors été mis au point à partir de cas d'inondations et de cyclones hypothétiques. Les organismes des Nations Unies, l'INGC et la Croix-Rouge mozambicaine se sont concertés pour élaborer ce plan d'urgence et des groupes de travail ont été établis en vue d'élaborer des activités et des travaux préparatoires pour des secteurs donnés. Une équipe de travail multisectorielle s'est rendue dans les provinces pour rassembler les dernières données sur les zones menacées et sur les fonds pouvant être utilisés pour les interventions d'urgence.

17. En décembre 2000, le PAM avait entreposé 4 500 tonnes de denrées alimentaires diverses dans 15 districts des provinces de Tete, de Sofala et de Manica, ainsi que dans les provinces d'Inhambane, de Gaza et de Maputo. Le Programme avait en réserve, à Quelimane, dans la province de Zambézia, 600 tonnes de denrées variées pour les cas d'urgence. Des canots pneumatiques et des conteneurs de carburant ont été disposés dans divers endroits présentant un risque dans les provinces d'Inhambane, de Manica, de Sofala, de Tete et de Zambézia. L'UNICEF a mis en place des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'enseignement et de soins de santé à Beira, à Quelimane et à Caia, et, pour plus de sûreté, à Inhambane et à Xai-Xai. Le Fonds a également prêté une assistance technique aux directions provinciales de la santé, de l'enseignement et des travaux publics des provinces de Sofala et de Zambézia pour leur permettre de mener des évaluations dans les zones menacées par les inondations et de mettre au point les plans de secours d'urgence au niveau local.

D. Les inondations de 2001

18. Le Gouvernement a organisé, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une Conférence extraordinaire pour la reconstruction, à Rome, les 3 et 4 mai 2000, avant

même que toutes les personnes forcées d'abandonner leurs foyers par les inondations de 2000 soient rentrées chez elles. Les bailleurs de fonds ont promis de contribuer à hauteur de 453 millions de dollars au Programme de reconstruction pour 2000 lancé par le Gouvernement mozambicain. En septembre 2000, alors que la fourniture des produits de première nécessité aux victimes des inondations n'était pas terminée, les météorologistes de la région ont prévu une saison de pluies très fortes pour le centre du pays. Des cultures avaient déjà été gâtées, et 150 000 personnes dépendaient encore du PAM pour leur survie. Des équipes ont été envoyées par le Gouvernement dans les zones exposées pour mettre les habitants en garde et planifier les secours d'urgence. La Croix-Rouge a de nouveau formé des volontaires sur place. Tirant des enseignements de la situation en 2000, la Croix-Rouge mozambicaine a constitué des réserves de fournitures de secours telles que des équipements de cuisine, des tentes et des moustiquaires, ainsi que des articles, tels que des filets de pêche, qui pourraient être utilisés par les personnes se trouvant dans les centres d'hébergement. Les sept sociétés de la Croix-Rouge venues prêter assistance en 2000 ont signé des accords bilatéraux avec la Croix-Rouge mozambicaine et sont restées pour aider à la reconstruction du pays. Capables de réagir rapidement devant la menace de nouvelles inondations, elles puisaient dans les réserves et les fonds de leurs sièges nationaux.

19. Selon les prévisions, d'abondantes pluies sont tombées sur tout le bassin du Zambèze, que partagent quatre pays. La première crue touchant le Mozambique est survenue le 3 janvier dans le district de Zumbo de la province de Tete, lorsque l'administration du barrage de Kariba, situé à la frontière entre le Zimbabwe et la Zambie, a été contrainte par les pluies diluviennes à ouvrir les vannes. Le barrage de Cabora Bassa pouvait encore retenir l'eau, ce qui écartait le risque d'inondations en aval. Toutefois, comme il a beaucoup plu durant la semaine du 8 au 14 février, les eaux du Zambèze ont dépassé la cote d'alerte dans plusieurs districts des quatre provinces de la partie inférieure de la vallée du Zambèze, la pointe étant de 2,6 mètres au-dessus du niveau d'alerte. Cette fois, la crue s'est déroulée de façon très différente. En 2000, il y avait eu quatre pointes de crue; en 2001, les deux grands barrages sur le Zambèze (le Cabora Bassa, au Mozambique, et le Kariba, à la frontière entre le Zimbabwe et la Zambie) ont réglé leur débit de sorte que le niveau des eaux est demeuré stable durant trois

mois. La vallée du Zambèze est moins peuplée que la vallée du Limpopo et a des parois plus escarpées; beaucoup de ses habitants ont construit leur maison au-dessus du niveau des eaux alors que leurs champs se trouvent dans les bassins fluviaux.

20. Selon les estimations, 79 500 hectares de cultures vivrières ont été perdues, ainsi que quelque 2 000 bovins, 6 400 porcs, 26 000 têtes de petit bétail et environ 300 000 volailles. Dans le domaine de l'enseignement, 52 300 élèves ont été touchés par la destruction de 183 écoles primaires. Le réseau sanitaire a été durement frappé, 40 unités de soins, dont 31 postes sanitaires, 12 centres de santé, 1 hôpital rural et 1 entrepôt de produits pharmaceutiques ayant été endommagés. Des meubles, des équipements, des médicaments et du matériel médical ont été entièrement anéantis.

21. Le réseau d'approvisionnement en eau a été gravement touché, avec la perte de 345 puits, 321 trous de sondage et 7 petits réseaux de distribution d'eau. Un grand nombre de routes ont été abîmées et le coût des réparations d'urgence, y compris la réfection des ponts et l'ouverture de voies de déviation, a été estimé à environ 25 millions de dollars.

22. Le niveau des eaux d'autres fleuves du centre du Mozambique a fluctué entre janvier et fin avril. Le Pungoe, le Buzi et le Save sont sortis de leur lit à certains endroits, contraignant les habitants des districts de Buzi et de Nhamatanda, dans la province de Sofala, et du district de Sussundenga, dans la province de Manica, à partir de chez eux. La grande route menant vers l'ouest à partir de la ville portuaire de Beira, dans la province de Sofala, a été fermée trois fois sur un tronçon de 10 kilomètres entre février et avril en raison de la montée des eaux du Pungoe. En février, le Muari, en débordant de son lit, a coupé la route nationale (EN1), posant de graves problèmes logistiques.

23. Le Gouvernement a mis tous les fonds et tout le personnel dont il disposait à contribution afin de limiter les conséquences de cette catastrophe. Les dispositifs de prévention et d'intervention prévus dans le plan d'urgence qu'il avait élaboré en collaboration avec le système des Nations Unies, les bailleurs de fonds et les organisations non gouvernementales ont été immédiatement enclenchés. Un groupe de personnel de la marine, dépêché à Zumbo et Mutarara dans la province de Tete, devait mener les opérations

de sauvetage et d'évacuation des personnes menacées. Par ailleurs, des techniciens détachés par l'Administration maritime opéraient à Mopeia, dans la province de Zambézia, et à Caia, dans la province de Sofala, avec l'aide d'une unité des forces navales et de marins entraînés sur place.

24. En février et au début mars, de nombreux habitants de la vallée du Zambèze ont décliné l'offre d'évacuation, en dépit de la montée des eaux. Bien que leurs champs soient alors déjà immergés, leurs habitations demeuraient sûres; ils avaient rapproché leur bétail de leurs foyers et disposaient de réserves de vivres, d'où leur décision de demeurer sur place. Toutefois, le niveau des eaux est resté si longtemps élevé que des familles, dont les réserves de vivres commençaient à s'épuiser, ont dû partir chercher de l'aide dans les centres d'hébergement temporaire. Au 21 mars, entre 500 et 700 personnes par jour arrivaient dans ces centres. À la mi-mai, 219 778 personnes se trouvaient encore dans 65 centres d'hébergement, et le nombre total de victimes des inondations se montait à 566 492. Du fait que le niveau des eaux du Zambèze est resté si élevé pendant plus de deux mois, les personnes déplacées sont restées dans les camps beaucoup plus longtemps qu'en 2000, quand 90 % des personnes déplacées avaient pu retourner chez elles dès le mois de mai.

25. Les routes étant coupées par les inondations, le Gouvernement a renforcé l'action des forces armées mozambicaines, qui sont intervenues avec un hélicoptère militaire et ont utilisé des appareils commerciaux pour le transport de l'aide humanitaire. Un deuxième hélicoptère militaire mozambicain a ultérieurement été mis au service des opérations humanitaires. L'INGC a enregistré en tout 7 133 sauvetages par bateau ou par avion dans les quatre provinces, alors qu'en 2000, au moins 45 000 personnes avaient été sauvées dans les provinces méridionales. La plupart des routes qui sillonnent la vallée du Zambèze sont en terre battue, qui se transforme rapidement en boue. Les vivres ne peuvent être acheminés que par voie aérienne, et au plus fort des inondations, 20 avions étaient employés à cette tâche. Un nouveau centre d'opérations logistiques commun, mis en place cette fois-ci à Beira, a assuré la coordination des opérations de sauvetage et de secours menées dans la province de Sofala et dans les parties des provinces de Manica, de Tete et de Zambézia qui se trouvent dans la vallée du Zambèze. Une escale

aérienne a été installée à Caia, sur la rive sud du Zambèze, dans la province de Sofala. Caia, située à environ 200 kilomètres au nord de Beira, a une piste d'atterrissage bitumée, qui se trouve au-dessus de la plus haute cote d'alerte jamais atteinte, ainsi que des espaces d'entreposage. Quelimane servait, quant à elle, de base d'opérations pour la province de Zambézia.

26. En mai, 230 000 personnes étaient hébergées dans 65 centres. Le Ministère de la santé a fait état de graves problèmes nutritionnels dans certains centres, et quelques cas de choléra ont été enregistrés dans le voisinage des centres. Dans l'ensemble, toutefois, la situation au niveau sanitaire est restée acceptable.

27. La situation prévalant dans le centre du pays en 2001 n'a pas donné lieu à des opérations de sauvetage aérien aussi spectaculaires qu'en 2000. Le pays possédait par ailleurs les 453 millions de dollars promis en 2000 pour la reconstruction. Le Gouvernement a sollicité une aide supplémentaire de 30 millions de dollars pour financer expressément les opérations de secours et de sauvetage menées dans le centre du pays. L'INGC a indiqué dans son rapport de juillet 2001 que les fonds recueillis se montaient au total à 31 millions de dollars.

28. Les crues de 2000 et de 2001 ont respectivement touché deux régions différentes par leur diversité démographique et topographique. Alors qu'en 2000, des communautés entières, y compris des membres des administrations locales, ont été contraintes au déplacement dans la région plus densément peuplée du sud, il n'en a pas été de même en 2001, car la population dans le centre du pays est plus dispersée. Les centres d'hébergement ont été administrés en 2000 par des fonctionnaires locaux déplacés et en 2001 par des organisations non gouvernementales.

III. Interventions de l'Organisation des Nations Unies

A. Coordination

29. L'un des rôles les plus importants que l'Organisation des Nations Unies a joué lors des préparations à la saison des pluies de 2001 et dans les interventions après les inondations s'est situé dans le domaine de la coordination. Le système des Nations Unies, en collaboration avec l'INGC, a non seulement mis la dernière main à un plan de prévention et

d'intervention d'urgence en cas de cyclones et d'inondations, mais le coordonnateur résident, de concert avec l'INGC, a organisé chaque semaine des réunions de l'Équipe de gestion des opérations en cas de catastrophe avec la participation de plus de 50 spécialistes des situations d'urgence, représentant le Gouvernement, les donateurs, les organisations non gouvernementales et l'Organisation des Nations Unies, pour mettre en commun leurs informations et aborder les sujets de préoccupation immédiate. Ces réunions ont permis d'examiner non seulement les nouveaux problèmes généralement renvoyés à l'attention de groupes de travail mais encore toute une série de questions des plus diverses – prévisions météorologiques, établissement de cartes, niveaux des eaux (fleuves et barrages), localisation des populations déplacées, transport de biens et services, hébergement, eau et assainissement, santé, éducation, précautions à prendre contre le VIH/sida, utilisation des ressources aériennes et terrestres et missions d'évaluation sur le terrain effectuées conjointement par le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales. D'importantes informations – comptes-rendus des réunions, alertes météorologiques et relatives aux niveaux des eaux fluviales, cartes et autres données pertinentes – ont été régulièrement diffusées aux intéressés figurant sur la liste d'adresses de courrier électronique établie par l'Équipe de gestion des opérations en cas de catastrophe. Des contacts d'urgence 24 heures sur 24 ont été établis avec tous les partenaires.

30. En outre, le Gouvernement a jugé particulièrement efficace le service d'urgence financé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires auprès du Bureau du coordonnateur résident. Ce service a facilité la coordination d'ensemble au niveau national, l'affectation des effectifs d'urgence auprès de l'INGC, ainsi que l'exécution des opérations sur le terrain dans les quatre provinces touchées, en particulier les opérations à l'aéroport de Beira. Le Coordonnateur du service d'urgence était à la tête d'une équipe de spécialistes dans les domaines ci-après : a) communications : il s'est agi, sous l'égide du PAM, de fournir au Gouvernement des fréquences radiophoniques pour toutes les opérations d'urgence sur le terrain et de distribuer ou d'installer du matériel radio dans des sites critiques dans les quatre provinces, notamment deux récepteurs pour le Centre d'opérations logistiques commun et le personnel sur le terrain à l'aéroport de

Beira, ainsi que des unités mobiles pour faciliter la collecte d'informations et la livraison des approvisionnements dans les centres d'hébergement; b) collecte de données : le PAM a accueilli un centre d'établissement de cartes chargé de publier régulièrement les plus récentes localisations des personnes déplacées, des zones inondées et de celles qui risquaient de l'être sous peu, et il a établi une base de données sur les centres d'hébergement, indiquant entre autres le nombre de sinistrés qui s'y trouvaient, les besoins et les approvisionnements. Cette base de données était consultée quotidiennement par l'équipe de coordination de l'INGC et par le Centre d'opérations logistiques; c) information : en collaborant avec tous les organismes et partenaires, le fonctionnaire d'information a été en mesure de réunir et de vérifier d'importantes données actualisées sur les inondations et de publier des rapports de situation en vue de leur diffusion aux niveaux national et international. Le site Web de l'ONU a par ailleurs été utilisé pour afficher les rapports les plus récents de l'ONU et de ses partenaires sur les prévisions météorologiques, le niveau des eaux des fleuves et les diverses cartes établies.

31. Le recours aux Volontaires des Nations Unies pour faciliter les interventions d'urgence a été une autre importante caractéristique de l'aide de l'ONU. Des Volontaires ont été détachés d'organismes du système des Nations Unies pour être immédiatement affectés dans les zones névralgiques manquant du personnel nécessaire. Les Volontaires ont facilité la collecte et le traitement des données et la distribution des denrées alimentaires et non alimentaires, et ont prêté assistance aux équipes de coordination à Maputo, Beira, Quelimane, Caia, Tete et Chimoio.

B. Moyens disponibles pour les opérations de secours et de sauvetage

32. En 2000, la réaction de la communauté internationale aux inondations dans le sud du Mozambique a été remarquable, suite à une collecte de fonds internationale de vaste portée et à la participation de nombreux volontaires et organisations non gouvernementales. Onze forces aériennes ont fourni des appareils qui se sont ajoutés à ceux loués à titre privé, et on a pu compter jusqu'à 56 avions en opération et plus de 1 000 soldats étrangers. Environ

200 bateaux ont également été donnés ou prêtés au Mozambique.

33. Les inondations de 2001 se sont produites dans des conditions très différentes des précédentes puisqu'elles ont frappé le centre du pays, d'accès beaucoup plus difficile que le sud, et où la plupart des routes sont en terre battue qui se transforme en boue à la saison des pluies. Le Mozambique a fourni deux hélicoptères MI8, tandis que l'INGC a affrété des avions commerciaux et que le Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a financé l'affrètement d'hélicoptères opérant à partir de Beira et de Quelimane. Le PAM et l'UNICEF ont également loué des hélicoptères et des avions pour assurer le transport des secours et évaluer les besoins. Un contingent des services de protection civile portugaise a assuré l'acheminement jusqu'au district de Marromeu de 10 bateaux qui ont servi à évacuer les sinistrés et à transporter des marchandises. En outre, certains des bateaux fournis au Mozambique en 2000 ont été placés dans les zones sujettes aux inondations avant le début de la saison des pluies. L'armée de l'air sud-africaine a mis sept appareils à la disposition des opérations de secours et d'évacuation. Les quatre hélicoptères et les trois avions sud-africains ont mené à bien leur mission et sont rentrés en Afrique du Sud le 15 mars.

C. Secours alimentaires

34. Alors qu'en 2000 le PAM avait distribué 12 000 tonnes de denrées alimentaires (principalement du maïs mais aussi des haricots, de l'huile, du sucre, du sel et des biscuits riches en énergie) à 590 000 bénéficiaires répartis dans 259 sites différents dans cinq provinces, à la fin du mois de mai 2001, il avait distribué 8 000 tonnes de denrées alimentaires diverses à 230 000 personnes déplacées dans 65 centres temporaires situés dans quatre provinces.

D. Eau et assainissement

35. Lors des situations d'urgence en 2000 et en 2001, l'UNICEF a assuré la coordination et fourni des ressources au Gouvernement et aux organisations non gouvernementales, tant locales qu'internationales, pour assurer l'approvisionnement des centres d'hébergement en eau potable et la mise en place d'installations et d'assainissement. Pour réduire la vulnérabilité des

minorités au choléra et aux maladies diarrhéiques, des agents d'organisations non gouvernementales, après avoir reçu une formation de l'UNICEF, ont sensibilisé les habitants des camps et des centres d'accueil aux questions d'hygiène et d'assainissement dans des situations de surpeuplement. Le Fonds a contribué à l'installation de latrines et a distribué des seaux, du savon, des paquets de poudre de purification de l'eau et des sachets de sels de réhydratation par voie buccale.

36. À la suite des inondations en 2000, l'UNICEF avait contribué à la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans deux villes de la province de Gaza, Chokwe et Xai-Xai. En 2001, le centre du pays, région moins peuplée et moins développée sur le plan infrastructurel, n'a pas subi de dommages comparables. L'expérience acquise l'année précédente a permis à l'UNICEF de beaucoup mieux coordonner ses activités en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement des centres d'hébergement temporaires. Le recrutement d'un personnel d'urgence temporaire a été beaucoup plus rapide et le Fonds a inscrit à son programme ordinaire d'approvisionnement en eau et d'assainissement une composante situation d'urgence, de sorte que la préparation aux catastrophes fait partie intégrante de ce programme.

E. Santé et éducation

37. Le paludisme peut poser un grave problème aux populations déplacées par les inondations, en raison de la prolifération des sites de reproduction des moustiques, ainsi que de l'affaiblissement des systèmes immunitaires de ces populations suite à la malnutrition et au stress accru. Pour ralentir la multiplication des cas de paludisme, l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF ont fourni un appui technique et logistique – pulvérisations, éducation sanitaire et distribution de moustiquaires traitées à l'insecticide et de médicaments contre le paludisme – pour renforcer la lutte contre cette maladie; en 2001, des médicaments ont été distribués pour traiter 1 million de personnes.

38. L'UNICEF a appuyé le programme de supplémentation en vitamine A et les campagnes de vaccination contre la rougeole, la méningite et le tétanos néonatal en fournissant une assistance technique au Ministère de la santé et en assurant l'approvisionnement et le transport de vitamine A, de

vaccins, d'aiguilles et de seringues biodégradables et de matériel permettant de maintenir la chaîne du froid.

39. En 2000 et 2001, l'OMS a constitué des équipes de spécialistes chargées d'aider le Ministère de la santé à évaluer rapidement les besoins, à lutter contre le paludisme et à mettre au point des programmes d'enseignement sanitaire et des programmes relatifs à la santé mentale. L'OMS a par ailleurs fourni des médicaments contre le choléra et des trousseaux de secours d'urgence. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a effectué des enquêtes auprès des femmes enceintes et des mères allaitantes et a fourni les articles nécessaires à la protection des femmes et des nourrissons ainsi qu'à la prévention des maladies, en particulier des infections associées à l'eau. Le VIH/sida a également été considéré comme un risque important pour les populations déplacées dans les centres d'accueil, et des préservatifs et des documents d'information leur ont été distribués.

40. Le Gouvernement a souligné qu'il importait que les enfants reprennent l'école le plus rapidement possible. L'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont collaboré à une évaluation rapide des besoins. En 2001, l'UNICEF a aidé le Ministère de l'éducation à distribuer 60 294 jeux de matériel scolaire et de matériel destiné aux enseignants victimes des inondations. En 2000 et en 2001, le Fonds a fourni de grandes tentes pour servir de salles de classe temporaires.

F. Agriculture

41. En 2001, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a financé l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Ministère de l'agriculture et du développement rural en vue de la création d'un service de coordination d'urgence. L'appui technique de la FAO a permis à ce service d'établir chaque semaine une estimation du nombre de foyers sinistrés et des pertes en superficies cultivées. La FAO a par ailleurs coordonné la distribution d'environ 80 000 lots de semences et d'outils pour permettre aux sinistrés de planter des cultures de la deuxième saison dans les quatre provinces affectées.

G. Centres d'accueil et d'hébergement et secours autres que les secours alimentaires

42. En 2000, le PNUD a aidé le Gouvernement à coordonner l'accueil des sinistrés et a servi de centre de liaison au groupe de travail sur l'hébergement. Ce groupe, formé de représentants du Gouvernement, d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, de donateurs et d'autres organismes des Nations Unies, est devenu une instance d'examen des aspects stratégiques du processus de réinstallation. Des directives en matière de réinstallation, élaborées conjointement par le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies, ont été mises au point. Un fonctionnaire de rang supérieur du bureau du PNUD a été chargé de diriger le groupe. Le PNUD a poursuivi ses activités en 2001, en les coordonnant plus étroitement avec la Croix-Rouge du Mozambique, qui est présente dans tous les districts, ainsi qu'avec le Ministère des travaux publics et du logement.

IV. Préparation à d'éventuelles catastrophes

Tirer les leçons de l'expérience

43. Un atelier financé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et qui s'est déroulé à Beira en juillet 2001 a été l'occasion d'analyser l'action menée face aux inondations de 2001 et d'en tirer des leçons pour mieux se préparer à d'éventuelles catastrophes. Lors de cet atelier, organisé par le Gouvernement, les représentants de l'Organisation des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales ont abordé quatre grands domaines thématiques :

- Coordination, collecte et traitement des données, presse, formation et interventions en cas de catastrophe;
- Logistique, communications et sécurité alimentaire;
- Santé, approvisionnement en eau, assainissement et logement;
- Systèmes d'alerte, activités de sensibilisation et d'information et réinstallation des victimes.

44. Pour ce qui est de la coordination, le groupe a recommandé que soit examinée la question de la fréquence, de la composition et de l'objet des réunions du groupe de travail sur la coordination des secours d'urgence. Il a également recommandé une meilleure intégration des activités menées par le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'un renforcement de la coordination à l'échelon régional.

45. Le groupe a souligné que les évaluations devraient être multidisciplinaires, impliquer tous les partenaires concernés et se dérouler suivant les modalités définies sous la supervision du Gouvernement. Il conviendrait de programmer les évaluations pour recueillir des données de base en évitant toute répétition inutile des tâches. La base de données sur les informations disponibles doit être perfectionnée et consultée par tous les partenaires concernés, car l'utilisation de sources d'information discordantes risque de compromettre la pertinence de l'action menée pour faire face à la catastrophe.

46. En ce qui concerne l'information, c'est l'INGC qui devrait la valider et en assurer la diffusion, avec l'aide de ses partenaires.

47. Un programme de formation soutenu devrait être proposé aux responsables du personnel chargé de faire face aux urgences.

48. En ce qui concerne la logistique, les communications et la sécurité alimentaire, le groupe a noté qu'on n'exploitait pas pleinement les rares équipements de télécommunication disponibles. Il a recommandé l'instauration de comités locaux chargés de traiter et d'analyser l'information à transmettre par tel ou tel moyen de communication. Il convenait également d'identifier les personnes ou les organisations responsables dans ce domaine. En ce qui concerne les institutions et les autorités locales, le groupe a suggéré que les organisations non gouvernementales développent des partenariats afin de renforcer les capacités dans le domaine des communications.

49. À propos de la sécurité alimentaire, le groupe a recommandé de veiller à ce que les semences et les outils soient adaptés, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, à la situation dans chaque district, afin de faciliter leur livraison aux bénéficiaires dans les délais requis. Il a également été suggéré d'améliorer les mécanismes qui permettent aux communautés

locales de faire face à la situation, en cas de catastrophe.

50. En ce qui concerne la santé, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et le logement, le groupe a recommandé que le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales planifient ensemble leurs activités pour déterminer les domaines d'intervention, en accordant la priorité à la mise en place de services d'assainissement de base et à la formation dans ce domaine.

51. Pour ce qui est du logement, le groupe a recommandé d'améliorer la gestion des matériaux de construction et suggéré que les donateurs fournissent des tentes de meilleure qualité.

52. S'agissant du Plan national de secours lui-même, le groupe a recommandé qu'il soit revu afin d'en assurer la diffusion la plus large possible, à tous les niveaux. Par ailleurs, le Plan de secours devrait impliquer les municipalités et les communautés locales, ainsi que les pouvoirs publics à l'échelon de la province et du district, et il conviendrait d'en évaluer la mise en oeuvre pour y apporter des améliorations, le cas échéant.

53. En ce qui concerne les systèmes d'alerte et les activités de sensibilisation et d'information, le groupe a noté avec satisfaction les succès enregistrés dans ce domaine au niveau des communautés locales, grâce à de vastes campagnes de sensibilisation menées dans les provinces et les districts particulièrement exposés aux cyclones et aux inondations. Il a cependant recommandé la poursuite des activités de formation, en particulier dans les mécanismes chargés de diffuser les messages au niveau des districts. Il est possible de lancer des avertissements à court terme, à partir de l'étude des précipitations et du niveau des eaux, grâce à des modèles informatiques limités. Des avertissements à moyen terme ne présenteraient d'ailleurs pas grand intérêt pour les populations. Les pauvres doivent réfléchir longtemps avant de décider combien d'argent ils peuvent dépenser pour se préparer à la catastrophe et à quel moment ils devront se résigner à abandonner leurs biens. Dans des régions plates comme le bassin du Limpopo, les familles n'ont pas le temps de préparer leur évacuation et craignent souvent d'abandonner leur bétail et leurs chèvres. Ainsi, sur les 700 personnes qui ont péri en 2000, un grand nombre étaient sans doute restées garder les

bêtes après avoir laissé leur famille partir devant. On examine actuellement la possibilité de renforcer les systèmes d'alerte, éventuellement avec l'aide des responsables locaux qui disposent d'une radio ou d'un téléphone mobile, ce qui permettrait de donner des avertissements plus clairs et plus précis aux populations avant que la montée des eaux n'atteigne un niveau critique.

54. En ce qui concerne la réinstallation, le groupe a souhaité que les ressources nécessaires soient libérées de manière plus rapide et décentralisée. Dans les zones inondables, la réinstallation devrait être considérée comme une stratégie clef pour réduire la vulnérabilité des populations, avec la participation active des communautés locales. Par ailleurs, les autorités provinciales devraient jouer un rôle de premier plan dans les efforts de réinstallation.

55. L'Institut météorologique national a souligné l'importance des prévisions météorologiques, tout en indiquant que les populations avaient besoin d'aide pour comprendre ce jargon.

56. L'armée de l'air mozambicaine a formulé des observations sur la médiocrité de la coordination du point de vue des moyens aériens dans les opérations de secours, et demandé aux organisations non gouvernementales de faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'utilisation de leur flotte aérienne.

57. Le Directeur de l'INGC a jugé qu'il fallait multiplier les initiatives permettant de sensibiliser les communautés au problème des catastrophes. Le travail volontaire est encouragé au sein des communautés, ce qui pourrait avoir des effets bénéfiques dans ce domaine.

58. Par ailleurs, les mesures de préparation font problème. Les stocks constitués en prévision des catastrophes se sont révélés très utiles en 2000, et encore plus en 2001. De fait, les inondations ont montré à quel point il est important de pouvoir puiser immédiatement dans des réserves en cas d'urgence, mais gérer ces stocks est une tâche complexe et coûteuse. Les réserves de nourriture, d'essence ou de véhicules qui sont constituées pour parer à une éventuelle catastrophe se dégradent avec le temps; elles peuvent aussi être vendues ou devenir la cible des voleurs. Les catastrophes entraînent des pertes humaines et des dépenses considérables et la préparation nécessite quant à elle d'importantes ressources humaines et financières.

V. Reconstruction

59. À la Conférence internationale sur la reconstruction, tenue à Rome les 3 et 4 mai 2000, le Gouvernement mozambicain a lancé un appel à hauteur de 449,5 millions de dollars. Avant de présenter le programme de reconstruction pour 2001 lors d'une conférence tenue à Maputo en juillet, le Ministre de la planification et des finances a fait remarquer que, juste un an après la Conférence de Rome, les sommes confirmées atteignaient environ 471 millions de dollars, dont 52 millions de dollars pour le secteur privé. C'était la première fois que les partenaires internationaux du Mozambique acceptaient de financer la réparation des dommages provoqués par une catastrophe naturelle dans le secteur privé. Des fonds avaient été demandés pour les secteurs suivants : services sociaux, infrastructures, économie, réinstallation et diminution de la vulnérabilité.

60. La réinstallation de la population déplacée était l'un des principaux objectifs du programme de reconstruction présenté à la communauté internationale lors de la Conférence de 2001. Ce programme comprend quatre composantes principales : les secteurs sociaux, y compris la reconstruction dans les domaines de l'éducation, de la santé et des installations culturelles et sportives, pour un montant total de 36,4 millions de dollars; la remise en état des infrastructures publiques et la reprise des activités nécessaires pour faciliter la réinstallation, telles que l'urbanisme, la construction d'habitations et l'achat de matériaux de construction, ce qui représente au total 51,8 millions; le secteur de la production où l'État assure en partie la reconstruction avec le secteur privé, pour un coût estimé à 23,5 millions de dollars dont 3,5 millions de dollars pour le secteur privé; et une série d'activités visant à améliorer les moyens de prévision et de prévention afin de réduire les dégâts lors d'événements futurs, ainsi que la construction ou la remise en état de digues et de refuges pour un coût total de 20,3 millions de dollars. Ces quatre composantes représentent un coût total de 132 millions de dollars qui a été financé entièrement par des donateurs. Le programme est en cours d'exécution.

A. Secteurs sociaux

61. Dans le domaine de l'éducation, le programme a permis de construire ou de remettre en état 499 salles de classe et 64 logements destinés à des enseignants. On a commencé la construction de 380 salles de classe supplémentaires et des fournitures scolaires ont été distribuées, dont 2 180 pupitres doubles. La remise en état des bâtiments de la Direction de la culture de la province de Gaza, de la Bibliothèque nationale du Mozambique et de la Maison de la culture de Sofala est terminée.

62. Dans le secteur de la santé, des consultants ont été engagés pour procéder à une étude détaillée de la situation épidémiologique et nutritionnelle de la population dans les zones touchées par les inondations. Des véhicules et des médicaments ont été achetés et des organisations non gouvernementales ont entrepris la construction ou la remise en état de 35 groupes sanitaires sur 43.

63. Les activités relatives aux femmes et dans le domaine de l'action sociale ont consisté à regrouper les familles et à remettre en état des bâtiments, notamment la Direction de la province de Gaza, l'orphelinat Dom Bosco à Maputo et les directions de district à Inharrime et Mabote ainsi qu'à construire le bâtiment de la Commission pour la réintégration sociale à Gaza.

B. Infrastructures

64. La remise en état des infrastructures est achevée en ce qui concerne les routes et les ponts, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les transports et les communications, l'énergie et les bâtiments publics. Les travaux ont porté sur des tronçons de la principale route nord-sud (EN1), les routes d'accès à la ville de Xai-Xai (EN2 et EN254) ainsi que sur de nombreuses routes secondaires.

65. Des travaux importants ont été réalisés pour la distribution d'eau et l'assainissement, notamment la construction de 14 petits réseaux d'eau courante, de 211 points d'eau répartis dans les provinces touchées, des forages avec pompes et une conduite d'alimentation à Xai-Xai ainsi que 12 nouveaux réservoirs. Une étude a été entreprise pour évaluer précisément les dommages causés aux réseaux d'approvisionnement en eau ainsi que les travaux nécessaires pour remettre en état 28 petits réseaux. Des spécifications ont été établies pour l'appel d'offres en vue de la reconstruction de certaines sections des

réseaux de drainage et d'assainissement à Maputo, Matola et Beira.

66. Dans le secteur des transports et des communications, les travaux d'urgence ont concerné la remise en état des viaducs et la réparation des voies ferrées ainsi que des réseaux de communication et de gestion du trafic. La circulation a ainsi été rétablie sur les lignes de Limpopo, de Ressano Garcia et de Goba et sur la liaison secondaire de Salamanga.

67. Dans le secteur de l'énergie, les travaux les plus importants ont été la remise en état des pylônes afin de rétablir la distribution d'électricité à Maputo et à Matola ainsi qu'à Manhiça et Sabie, et le remplacement des réseaux à basse et moyenne tension à Maputo et dans les provinces de Gaza, Inhambane, Sofala et Manica. Ces travaux ont débuté en avril 2001 et devraient être achevés en 2002.

68. En ce qui concerne les bâtiments publics, en particulier dans les secteurs de la justice et de l'administration, des contrats ont été octroyés pour la remise en état de la prison de Xai-Xai et des prisons de district de Bilene-Macia et de Guijá ainsi que du bâtiment qui abrite les archives des services à Guijá dans la province de Gaza. Un contrat a été octroyé pour la pose d'une clôture, l'électrification et l'installation d'un groupe électrogène à la ferme-prison de Mabalane. En ce qui concerne les autres structures administratives publiques, les travaux concernant 46 des 115 bâtiments en cours de reconstruction sont terminés, notamment les sièges de district et les bâtiments administratifs à Maputo et dans les provinces de Gaza, Inhambane et Sofala.

C. Secteur économique

69. Des semences et des outils ont été achetés pour encourager la reprise des activités agricoles familiales. Une autre réalisation importante a été le remplacement du cheptel de bovins et de caprins ainsi que des volailles, et l'importation de médicaments, de vaccins et d'autres matériels destinés aux services vétérinaires. Les infrastructures de l'élevage, y compris les laboratoires, ont été reconstruites et des programmes de formation sont mis en oeuvre.

70. Pour ce qui est de l'industrie et du commerce, les efforts ont été ciblés en grande partie sur le secteur privé afin d'obtenir une aide financière pour la reprise de l'activité. Il convient de noter que l'aide au secteur

privé a été estimée à 77,7 millions de dollars dont 52 millions avaient été confirmés et 32 millions décaissés en juillet 2001. Une somme de 22 millions de dollars a été consacrée à l'octroi de crédits tandis que 10 millions de dollars étaient distribués directement aux familles dans les zones touchées par les inondations. Les crédits autorisés n'ont toutefois pas dépassé 7,4 millions de dollars en raison de l'absence de garanties exigées par les banques et de l'existence de créances douteuses envers les banques qui ont empêché certaines entreprises d'obtenir de nouveaux crédits. Des emprunteurs potentiels se sont plaints de retards dans l'évaluation des garanties proposées.

71. Quatre-vingt-huit bateaux ainsi que du matériel pour la fabrication de filets et la réparation des embarcations ont été fournis à un millier de pêcheurs dans les provinces de Gaza, Inhambane et Sofala, ce qui leur a permis de retrouver leurs moyens de subsistance.

72. Afin de faciliter la réinstallation des ménages déplacés par les inondations, le Gouvernement a élaboré un manuel de directives en collaboration avec ses partenaires de la coopération. Un an environ après le début des activités, près de 43 000 ménages ont été réinstallés, sur des parcelles bien délimitées, et 17 000 habitations ont été construites. Des éléments de construction ont été distribués et, lorsque c'est nécessaire, les municipalités établissent des plans d'urbanisme.

D. Situations et initiatives régionales en 2002

73. Conformément au Plan interinstitutions 2002 des Nations Unies pour la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours en cas d'inondations, de cyclones et de sécheresse, un attaché de liaison des Nations Unies pour les situations d'urgence a été recruté et financé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Tandis que le Plan envisageait trois scénarios – inondations, cyclones, sécheresse –, l'opinion générale au début de 2002 était qu'il fallait s'attendre à de nouvelles inondations du fait du niveau anormalement élevé des précipitations pendant la période d'octobre à décembre. Toutefois, les pluies ont cessé en janvier et la menace d'inondation a été progressivement écartée tandis que les effets d'une longue période de sécheresse

devenaient de plus en plus manifestes au cours des mois qui ont suivi.

74. Au nom du coordonnateur résident, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a mobilisé des fonds pour répondre à la demande visant à soutenir la capacité du Mozambique à intervenir en cas de catastrophe naturelle. À la fin d'avril, il a été en mesure de confirmer l'attribution d'un montant de 177 620 dollars des États-Unis pour les activités du Groupe des activités d'urgence jusqu'en février 2003.

75. Des bureaux ont été réservés pour le Groupe des activités d'urgence de l'ONU à l'INGC et le Groupe s'y installera à proximité de l'équipe du projet de renforcement des capacités financé par l'Allemagne. L'objectif est de faire de ce groupe un centre d'information et de coordination des activités humanitaires et de publier deux fois par mois un bulletin d'information de l'INGC/ONU contenant des contributions des autres partenaires. Le Groupe des activités d'urgence recrute actuellement un documentaliste qui s'occupera de la collecte et de la diffusion des données en collaboration avec d'autres partenaires tels que le FEWSNET et le Groupe d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité du PAM.

76. À ce jour, les principales tâches du Groupe des activités d'urgence ont été de suivre la situation pour les différents types de scénarios de catastrophe naturelle et de veiller au bon déroulement de la préparation des plans de l'ONU pour les situations d'urgence. Une étude du degré de préparation de l'Institut national de gestion des catastrophes (INGC) dans les provinces a été programmée avec l'Institut.

77. Les autres initiatives relatives à la préparation comprennent : la liaison et l'échange d'informations avec les services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Gaborone et à Genève; la liaison avec les principaux acteurs au sein des Nations Unies, l'Institut national de gestion des catastrophes, les donateurs, les organisations non gouvernementales et la Croix-Rouge; la fourniture d'une aide au Groupe de travail de l'équipe de gestion des catastrophes de l'ONU; l'activation des centres de coordination de l'ONU en cas d'urgence; et la rédaction de documents et d'exposés nationaux concernant les questions humanitaires.

78. La crise alimentaire qui sévit en Afrique australe est de plus en plus préoccupante. Le Programme

alimentaire mondial et la FAO ont mené une évaluation de l'alimentation et des récoltes en avril et mai 2002. En juin 2002, l'équipe de pays de l'ONU a participé à une réunion régionale du PAM et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les besoins humanitaires en Afrique australe. Ces évaluations ont pour but de compléter les informations fournies par les rapports sur l'alimentation et les cultures qui seront publiés en juin par la FAO/PAM afin d'obtenir un aperçu global de la vulnérabilité du Mozambique et assurer la surveillance et l'échange d'informations en temps voulu à mesure que la crise progresse.

VI. Autres initiatives de l'ONU en matière d'assistance : appui à la Déclaration du Millénaire

A. Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement : réduction de la pauvreté extrême – situation et évolution

79. En dépit des inondations de 2000 et de 2001, l'ONU a pu procéder, conjointement avec le Gouvernement et ses partenaires, à son bilan commun de pays, qui a donné lieu à l'organisation participative d'un atelier convoqué par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération en septembre 2000, et à une publication, en novembre 2000. Le bilan a permis d'effectuer une analyse approfondie des questions essentielles en matière de développement et d'aboutir à un consensus avec les partenaires sur les secteurs de l'assistance nécessitant une attention particulière au cours du cycle de programmation 2002-2006. Une fois les avantages comparatifs du système des Nations Unies recensés, un processus de consultation a été entamé, au cours duquel le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a été élaboré.

80. S'appuyant sur la Déclaration du Millénaire des Nations Unies⁴ et sur les objectifs en matière de développement mondial qui y sont énoncés, le PNUAD a été établi à partir des constatations du bilan commun de pays et de quatre secteurs de programmation stratégiques convenus avec le Gouvernement et les partenaires. Les objectifs stratégiques communs de l'ONU pour 2002-2006, qui s'appuient sur une

approche fondée sur les droits utilisée tant dans l'analyse du bilan commun de pays que dans le PNUAD, vont pleinement dans le sens du Programme d'action du pays pour la réduction de la pauvreté absolue (PARPA) et complètent la Stratégie d'aide-pays de la Banque mondiale. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération et tous les organismes des Nations Unies dans le pays ont signé le PNUAD en avril 2001.

81. L'objectif visant à ramener la pauvreté de 70 % en 1997 à moins de 60 % en 2005 et à 50 % en 2010 est un des défis majeurs auxquels le Mozambique devra faire face au cours de la décennie à venir. L'objectif général déclaré dans le PARPA vise à réduire la pauvreté de quelque 30 % au cours de la période 1997-2010, soit sur 13 ans.

82. Pour atteindre l'objectif déclaré des 50 % d'ici à 2010, l'économie du Mozambique devrait croître au taux ambitieux de 8 % en moyenne par an. Or, la capacité du pays d'enregistrer durablement de tels taux de croissance incite à un optimisme prudent. Entre 1996 et 1999, le PIB en termes réels a enregistré un taux de croissance moyen annuel de 10 % grâce au passage à une situation de paix, à des conditions climatiques favorables et à la libéralisation de l'économie. En 2000 toutefois, ce taux a tout juste dépassé les 2 %.

83. L'objectif fixé en termes de réduction de la pauvreté serait réaliste si l'on pouvait atteindre les taux de croissance élevés calculés dans les projections du PARPA, mais l'insuffisance d'informations sur la répartition réelle de la richesse produite par la croissance récente ne permet pas d'en évaluer correctement la faisabilité. Il est nécessaire d'étudier plus avant les liens entre la croissance et la réduction de la pauvreté. Les résultats macroéconomiques ont enregistré un repli en 2000 et en 2001, principalement à cause des fortes inondations. Ce phénomène montre clairement à quel point le Mozambique est vulnérable aux chocs extérieurs et combien fragile est son économie naissante.

84. Bien que le Gouvernement mozambicain soit résolu à ramener le taux de pauvreté à moins de 50 % d'ici à 2010, aucune information fiable ne permet de déterminer l'incidence de la pauvreté en 1990, en fonction de laquelle un objectif pourrait être précisé pour 2015. Toutefois, l'objectif actuel suppose une réduction annuelle de 2,5 % de l'incidence de la

pauvreté, et l'objectif correspondant pour 2015 est de l'ordre de 44 %. En ce qui concerne le niveau de l'incidence de la pauvreté en 1990, les conséquences de l'interminable guerre civile qui a ravagé le pays au cours des années 80 donnent à penser que la situation était peut-être beaucoup plus grave en 1990 qu'elle ne l'était en 1996-1997, lorsque la première enquête sur les ménages a été menée.

B. Enrayer la propagation du VIH/sida d'ici à 2015

85. Les taux d'infection par le VIH sont montés en flèche après la signature de l'Accord général en paix de 1992, en particulier dans le centre et le sud du pays. On estime que cette situation est due en partie aux facteurs suivants : a) la présence massive de forces armées le long du corridor de Beira pendant la guerre civile; b) le nombre important de réfugiés quittant les pays avoisinants frappés des taux élevés d'infection par le VIH pour se réinstaller dans le centre du pays ; et c) la mobilité des personnes le long des couloirs de développement du centre et du sud. Alors qu'en 1992, le taux d'infection par le VIH chez les adultes (âgés de 15 à 49 ans) était estimé à 3,3 %, il s'élevait à 12,2 % à la fin de 2000, tandis que l'on dénombrait 500 nouvelles infections par jour. Selon les estimations, en 2000, 1,1 million de personnes vivaient avec l'infection et l'on dénombrait au moins 60 000 nouveaux orphelins de mère. Selon les projections, d'ici à 2010, l'épidémie aura ramené l'espérance de vie de 50,3 à 36,5 ans, à moins que l'évolution n'en soit radicalement inversée. Plus de 57 % des adultes vivant avec l'infection au Mozambique sont des femmes.

86. Des efforts soutenus et la mobilisation d'importantes ressources destinés à prévenir la transmission du VIH et à prendre en charge et soigner les personnes vivant avec l'infection permettront au pays d'atteindre son objectif en matière de développement pour le millénaire. Des projections établies à partir des données les plus récentes révèlent que le taux d'infection chez les adultes (âgés de 15 à 49 ans) pourrait être de 16,3 % en 2010. Le Gouvernement mozambicain reconnaît que la propagation de la pandémie ne peut être freinée ou stoppée sans la prise de mesures globales, qui passent par la prévention, les soins, l'encadrement et le traitement. Le pays a confirmé cette position lorsqu'il a

entériné la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida⁵, adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée au VIH/sida. Approuvé en 2000, le Plan stratégique national (2001-2003) prévoit les priorités suivantes : a) activités de prévention centrées sur les jeunes et sur les populations à forte mobilité et leurs partenaires sexuels; b) amélioration de la qualité et de l'applicabilité du recours librement consenti à des consultations et à des tests de dépistage, des soins et de traitements; c) réduction des incidences de la maladie grâce au soutien d'activités en faveur des personnes vivant avec l'infection et des enfants atteints du sida, et d) renforcement des couloirs de développement.

C. Faim et sécurité alimentaire

87. Depuis 1992, le Mozambique a accompli des progrès considérables au chapitre de la reprise de la production alimentaire. La production de produits alimentaires de base – et notamment de maïs – a augmenté, alors que les niveaux de l'aide alimentaire requise pour couvrir les besoins alimentaires du pays ont diminué. Sur le plan national, le pays est à l'heure actuelle pratiquement autosuffisant pour la production de céréales alimentaires, à l'exception du blé et du riz. Toutefois, cette croissance n'a pas été uniforme dans toutes les régions, un fossé se creusant entre les zones urbaines et les zones rurales en termes de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Qui plus est, cette croissance ne s'est pas toujours accompagnée d'améliorations sur le plan de la nutrition.

88. Bien que les taux de malnutrition enregistrés aient diminué au cours de la dernière décennie, la situation en matière de sécurité alimentaire demeure précaire pour d'importants secteurs de la population. L'on estime que plus des deux tiers de la population mozambicaine, forte de 17 millions d'individus, vivent en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté est plus importante dans les zones rurales (70 %), où vivent 80 % de la population, que dans les zones urbaines (62 %). Alors que les agriculteurs représentent les deux tiers de la population, ils ne sont responsables que d'un tiers de la production économique du pays. Sur les 3,6 millions de familles vivant au Mozambique, 3,2 millions dépendent de l'agriculture pour vivre. Si les revenus provenant de sources non agricoles sont modestes dans les zones rurales, le revenu par habitant y est plus proche des 100 dollars que la moyenne de

210 dollars. La faiblesse des revenus est une des causes principales de l'insécurité alimentaire chronique et aiguë dont souffrent de nombreuses familles. Dans 95 % des cas, les ménages agricoles du Mozambique vivent d'exploitations de moins de trois hectares, ce qui constitue la limite maximale de terres pouvant être cultivées par un travail manuel, avec un outillage à mains simple. La production de denrées alimentaires de base, pilier du secteur familial de subsistance, varie énormément en fonction de l'incertitude des conditions climatiques, occasionnant des fluctuations saisonnières des stocks et des prix qui ne sont pas sans conséquence sur les débouchés commerciaux et la création de revenus. La production animale est faible du fait de l'incidence de la maladie du sommeil associée à des pratiques zootechniques déficientes. Les contraintes en matière de main-d'oeuvre à l'échelle des ménages ont été aggravées par les incidences du VIH/sida et par la flambée saisonnière de maladies parasitaires telles que le paludisme, la dysenterie et autres, et par des carences sous-jacentes et persistantes en micronutriments.

89. Les données concernant la nutrition révèlent que la malnutrition protéocalorique, l'anémie ferriprive, le goitre et autres troubles liés aux carences en iode, l'avitaminose A et l'empoisonnement au manioc constituent des problèmes de santé publique graves. Le pays est fortement tributaire de quelques denrées alimentaires de base, qui couvrent une part importante des besoins énergétiques de la population, et cette faible diversification du régime alimentaire est source de préoccupations. Ces problèmes sont aggravés par la prévalence des catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations, qui sont également pour beaucoup dans l'insécurité alimentaire transitoire.

D. Accès universel à l'enseignement primaire avant 2015

90. Le système d'enseignement primaire du Mozambique se divise en deux cycles : un niveau inférieur, EP1, d'une durée de cinq ans et un niveau supérieur de deux ans, EP2. Bien que l'accès à l'enseignement primaire se soit nettement amélioré au cours des dernières années, les statistiques de 1999 indiquent que le Mozambique n'atteindra pas l'objectif d'une scolarisation totale au niveau du primaire en 2015. Le taux de scolarisation net est passé de 38,5 à 43,6 % entre 1997 et 1999 (de 34,1 à 39,8 % pour les

filles et de 42,9 à 47,4 % pour les garçons). Les taux bruts de scolarisation ont également enregistré une hausse, de 68,2 % en 1997 à 75,6 % en 1999 (de 56,7 à 64,8 % pour les filles et de 79,7 à 86,3 % pour les garçons). Il existe des disparités en fonction de l'emplacement géographique et du sexe : les taux sont plus faibles en valeur absolue comme en valeur relative, dans les provinces du nord et du centre, et dans les zones rurales ainsi que pour les filles. L'accès est principalement limité par le nombre de places et par la pauvreté générale.

91. L'accès n'est toutefois que l'un des indicateurs pertinents. En 1999, la plupart des élèves d'EP1 ne suivaient qu'une période, au lieu d'une journée scolaire entière, ce qui s'est répercuté sur les taux de redoublement : le nombre moyen d'années passées au premier niveau de l'enseignement primaire (EP1) était de 12,7 pour les garçons et 13,8 pour les filles au lieu des cinq ans prévus. Le taux de redoublement est resté inchangé pendant les 13 dernières années à savoir qu'en moyenne 25 % des élèves d'EP1 redoublent une ou plusieurs fois. Les redoublements conduisent souvent à l'abandon scolaire (8 %) ce qui se traduit par des taux d'analphabétisme persistants.

92. Au niveau EP1, le nombre d'élèves par classe était de 46,9 et le nombre d'élèves par enseignant était de 62,2. Ce dernier chiffre devrait s'aggraver dans les 10 prochaines années en raison de la pandémie de VIH/sida qui devrait provoquer une diminution de 17 % du personnel enseignant (enseignants, chefs d'établissement et responsables du système éducatif) pendant la première décennie de 2000.

93. La vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles est un autre facteur qui se répercute sur l'accès à l'enseignement primaire. Les deux inondations catastrophiques de 2000 et 2001 ont affecté les taux d'accès dans les régions du sud et du centre du pays.

94. Le pays connaît des taux d'analphabétisme supérieurs à 60 %, et la sévérité varie selon le lieu et le sexe. Si l'on considère que le Mozambique avait un taux d'analphabétisme de 97 % en 1975, il convient de reconnaître que des progrès considérables ont été accomplis au cours des 25 dernières années. L'usage du portugais comme seule langue d'instruction, des programmes inadaptés, des classes bondées, le nombre insuffisant d'enseignants bien formés et des taux élevés

d'abandon scolaire sont autant de facteurs qui contribuent au niveau élevé d'analphabétisme.

E. Égalité entre les sexes

95. L'inégalité entre les sexes continue d'être un grave problème. La discrimination à l'égard des filles et des femmes se traduit par un statut socioéconomique inférieur à celui des hommes; elles ont moins de possibilités d'exprimer leurs opinions et de participer à la prise de décisions, connaissent des niveaux inférieurs de réussite scolaire, souffrent d'une mauvaise santé et d'une alimentation inadéquate, et sont victimes d'exploitation sexuelle et de violence.

96. Bien que le taux général d'analphabétisme en 2001 soit encore élevé et beaucoup plus chez les femmes (71 %) que chez les hommes (40 %), des progrès ont été réalisés par rapport à 1997 où les taux d'analphabétisme étaient respectivement de 74 % et 45 %. L'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire se réduit progressivement au niveau EP1 : en 2001, 78 filles étaient scolarisées pour 100 garçons, contre 71 en 1998. Dans l'enseignement secondaire, l'écart est plus important (67 filles pour 100 garçons) et ne semble pas avoir diminué au cours des dernières années. Les écarts sont les plus marqués dans les provinces du nord et du centre. Le taux de redoublement, autre indicateur des résultats des filles à l'école, est toujours plus élevé pour les filles que pour les garçons (53 % des filles par rapport à 46 % des garçons dans le secondaire).

97. Si la tendance actuelle se poursuit, l'objectif de l'égalité entre les sexes dans l'enseignement devrait être atteint pour le premier niveau de l'enseignement primaire en 2005 ou peu après, mais les objectifs pour le niveau supérieur et pour l'enseignement secondaire ne devraient être atteints que plus tard.

F. Réduire de deux tiers la mortalité des moins de 5 ans avant 2015

98. Le Mozambique a été en mesure de faire baisser la mortalité des moins de 5 ans pendant les années 1990, la ramenant de 277 en 1994 à 246 en 1997. Néanmoins, il est peu probable qu'il parvienne à atteindre l'objectif de réduction de deux tiers de la mortalité des moins de 5 ans avant 2015. Bien que l'on s'efforce d'améliorer l'accès aux services de santé, la

panémie croissante du VIH/sida devrait ralentir, voire inverser, les tendances positives de la survie des enfants. Sans le VIH/sida, le pays pourrait espérer atteindre l'objectif plus modeste fixé dans le Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue (PARPA) consistant à réduire la mortalité des moins de 5 ans à 190 pour 1000 naissances vivantes en 2005.

99. Malgré certaines améliorations, les disparités entre zones urbaines et zones rurales et entre les provinces sont encore visibles dans le secteur de la santé. Le taux de mortalité des moins de 5 ans est de 270 dans les zones rurales contre 166 dans les zones urbaines, soit un écart de 39 %. Les différences entre les provinces sont également frappantes.

G. Réduire de trois quarts la mortalité maternelle d'ici à 2015

100. Une enquête publiée en 1995 a estimé que le taux de mortalité maternelle était de 1 062 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Le Ministère de la santé s'est efforcé de remédier à cette situation. La proportion de naissances en présence de personnel qualifié est passée de 31 % en 1990 à 43,7 % en 1997. Toutefois, il reste encore des différences importantes entre les régions et entre les zones rurales et urbaines : d'après l'Étude démographique et sanitaire effectuée en 1997, les taux de mortalité étaient compris entre 23,5 % dans la province du Zambèze et 86,5 % à Maputo, alors que les différences entre zones rurales et zones urbaines allaient de 33,3 à 81,3 %. L'objectif du PARPA est de porter le taux de naissances assistées à 50 %. Toutefois, il est très peu probable que l'objectif consistant à réduire de trois quarts la mortalité maternelle entre 1990 et 2015 soit atteint, car de nombreux obstacles entravent l'accès à des services de santé de la procréation de bonne qualité comme en témoigne la très faible utilisation de méthodes modernes de contraception.

H. Faire reculer le paludisme

101. La probabilité de parvenir à réduire de moitié la mortalité due au paludisme d'ici à 2015 est faible. Le taux de mortalité due au paludisme dans les salles de soins pédiatriques était de 32 % (617/1 954) en 1998, 42 % (764/1 734) en 1999 et 40 % (498/1 242) en 2000.

102. Le paludisme est la maladie ayant l'incidence la plus forte au Mozambique. À lui seul, il est la cause principale de 30 à 40 % de la morbidité et de la mortalité, tout en contribuant à l'anémie et à d'autres complications secondaires. Les enfants âgés de moins de 5 ans et les femmes enceintes sont les groupes les plus vulnérables. Au Mozambique, le paludisme est synonyme de souffrances et de mort, en particulier dans les zones rurales, pénalise la productivité et contribue au faible taux de scolarisation. Avec d'autres maladies comme le sida, il nuit gravement au développement économique et constitue un obstacle important à la réalisation des objectifs de développement dans le secteur de la santé.

I. Lutte contre la disparition des ressources de l'environnement

103. Le Mozambique possède des ressources naturelles (faune et flore sauvages, bois et minéraux, notamment) en abondance, et certaines peuvent procurer des recettes sur les marchés d'exportation. Or, des pratiques telles que l'abattage sans discernement des arbres, la chasse et la surexploitation des lieux de pêche prélèvent déjà un lourd tribut sur ces ressources. La mauvaise utilisation des ressources en eau et l'urbanisation désordonnée, le plus souvent liées à un accroissement de l'activité économique, risquent également de menacer le stock de ressources existantes.

104. De même, d'autres pratiques qui ne sont pas viables à long terme, par exemple la culture sur brûlis parce qu'elles provoquent des feux de brousse, un déboisement et en fin de compte la dégradation des terres et une diminution de la biodiversité, peuvent contribuer à la désertification et par voie de conséquence à la pauvreté rurale. Les politiques de développement agricole doivent donc tenir compte également des préoccupations écologiques.

105. Les grandes tendances de l'action des pouvoirs publics font apparaître des avancées remarquables dans l'élaboration du cadre juridique destiné à réglementer l'exploitation des ressources naturelles et à donner effet à d'importantes conventions internationales relatives à l'environnement; c'est ainsi notamment qu'ont été élaborés et approuvés la loi-cadre sur l'environnement, le code foncier, la loi sur l'exploitation forestière et la faune et la flore sauvages, ainsi que la loi relative aux ressources en eau. Le

Mozambique s'est également doté d'un programme national de gestion de l'environnement, approuvé en 1995. Cela dit, les politiques et programmes sectoriels mis en place n'ont pas encore permis de formuler une vaste politique multisectorielle du développement durable, qui pourrait servir de cadre de coordination.

J. L'action de l'ONU pour répondre aux principaux besoins identifiés en matière de développement

106. Sur la base des besoins à satisfaire d'urgence et des besoins du développement, qui ont été identifiés, et compte tenu des objectifs nationaux fixés en fonction des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le cycle de programmation harmonisé pour 2002-2006 des Nations Unies met l'accent, en faisant appel à la collaboration et à la coopération, sur des secteurs de développement essentiels pour atteindre les objectifs exposés ci-après.

107. Favoriser la réalisation du droit à la sécurité personnelle :

a) VIH/sida : soutenir la mise en oeuvre de la stratégie nationale multisectorielle de lutte contre le VIH/sida élaborée par le Conseil national du sida ainsi que de mécanismes visant à accroître la sécurité des populations touchées par le VIH/sida, en particulier les orphelins, et appuyer la recherche en vue d'atténuer les effets du VIH/sida;

b) Lutte contre les catastrophes :

i) Catastrophes naturelles : développer des mécanismes efficaces aux niveaux national et communautaire pour prévenir les catastrophes, prendre les dispositions préalables nécessaires et intervenir a posteriori;

ii) Catastrophes causées par l'homme : accroître la sécurité des personnes et des biens au moyen d'action antimines, et notamment de campagnes d'information des communautés vulnérables.

108. Favoriser la réalisation du droit d'acquérir des connaissances et de mener une vie saine et prolongée :

a) Éducation : garantir aux filles et aux garçons une égalité d'accès à l'enseignement de base;

b) Santé et conditions de vie : apporter son soutien à une action multisectorielle de prévention, de soins et de protection correspondant aux besoins particuliers des femmes et des enfants ainsi que des adolescents et des jeunes :

i) Services de santé : améliorer la qualité des services de santé;

ii) Nutrition : parvenir à un état nutritionnel satisfaisant;

iii) Eau et hygiène publique : accroître les possibilités d'accès des ménages à une eau non polluée et à des équipements sanitaires adéquats.

109. Favoriser la réalisation du droit de disposer de moyens d'existence durables :

a) Développement rural et agriculture : diminuer la vulnérabilité des populations pauvres des zones rurales et réduire la disparité entre les avoirs des ménages urbains et des ménages ruraux en facilitant la production durable des ménages dans le cadre de la famille ainsi que leurs possibilités d'accès aux moyens de production :

Sécurité alimentaire : améliorer l'alimentation et la sécurité alimentaire des ménages en apportant un concours à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à faciliter l'accès aux denrées alimentaires, à en accroître les quantités disponibles et à en améliorer l'utilisation;

b) Développement de l'emploi et du secteur privé : améliorer l'application des droits des travailleurs et des mécanismes d'arbitrage, promouvoir l'emploi et la croissance économique dans le secteur privé grâce au crédit, au respect de la réglementation et au contrôle de la qualité, et renforcer les établissements de formation qui contribuent au développement des microentreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises.

110. Favoriser la réalisation du droit à une participation sans réserve, à la protection et à l'égalité :

Démocratie et décentralisation :

i) Institutions et mécanismes publics : créer des moyens de perpétuer les processus et pratiques démocratiques dans les institutions et organismes publics, s'agissant notamment des élections, du parlement et de l'institution

judiciaire, ainsi que l'administration publique aux niveaux national et local;

ii) Communication sociale : améliorer la qualité et accroître la quantité des moyens d'information et des services de communication pour permettre une participation effective des ménages et des communautés et garantir la mobilisation sociale.

111. L'objectif de mobilisation des ressources par les organismes de l'ONU qui a été fixé pour la période 2002-2006 s'établit à 350 millions de dollars, dont plus de 25 % seraient consacrés à la lutte contre le VIH/sida et 45 % à l'éducation (en particulier pour en élargir l'accès aux filles) et à la santé. Le principe directeur étant de chercher à atteindre les populations les plus vulnérables, l'assistance dispensée par l'ONU en 2002-2006 aura pour but de renforcer les moyens dont dispose le pays de réduire sa vulnérabilité et de développer des systèmes durables de lutte contre la pauvreté.

K. Les réfugiés au Mozambique

112. Il importe de signaler que le Mozambique qui était un pays d'origine de réfugiés pendant le conflit armé s'est transformé en un pays d'asile pour des réfugiés africains venant principalement de la région des Grands Lacs. En 2001, 5 522 personnes ont demandé asile au Mozambique. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aide le Gouvernement mozambicain à s'acquitter de ses obligations internationales au titre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés⁶ et de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique⁷, qui se rapporte au statut des réfugiés, en fournissant des compétences techniques pendant le processus de détermination du statut et en apportant au Gouvernement mozambicain des fonds pour la prise en charge des réfugiés dans les camps au Mozambique et l'agrandissement du camp de Nampula.

VII. Conclusion

113. Le Gouvernement mozambicain et les organismes des Nations Unies ont consacré une grande partie de 2000 et de 2001 à prendre les dispositions nécessaires en prévision de graves cyclones et inondations ainsi

que pour y faire face et en atténuer les effets sur les populations vulnérables. En apportant une assistance au niveau de la coordination, de la mobilisation des ressources et de la fourniture de biens et services, le Gouvernement, l'ONU et ses partenaires ont été en mesure d'intervenir rapidement et efficacement pour diminuer les pertes en vies humaines. Certes, des améliorations sont encore nécessaires, mais les enseignements qu'ils ont tirés de l'expérience ont permis aux partenaires d'améliorer leur coordination et d'inscrire systématiquement la préparation préalable et les interventions à mettre en place dans les activités de planification. Le programme de reconstruction géré par les pouvoirs publics a déjà débouché sur des résultats positifs incontestables et, tandis que le travail de remise en état et de réinstallation se poursuit, les évaluations et contrôle continuent aux niveaux national et régional.

114. L'assistance de l'ONU au Mozambique a bénéficié des conclusions du bilan commun de pays de 2000 qui analysait les causes profondes de la pauvreté au Mozambique et qui a débouché sur le Plan-cadre pour l'aide au développement de l'ONU pour 2002-2006 faisant suite au PARPA, dans le contexte de la Déclaration du Millénaire. Les programmes des institutions des Nations Unies découlent du Plan-cadre pour l'aide au développement; l'assistance apportée par l'ONU et par ses partenaires a pour but de contribuer à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, de lutter contre la pauvreté et de réduire la vulnérabilité des citoyens mozambicains.

Notes

- ¹ *Rapport mondial sur le développement humain 2001* et additif (New York, Oxford University Press, 2001).
- ² Ibid., Indicateur du développement humain, tableau 1.
- ³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1992*, document S/24635, annexe.
- ⁴ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
- ⁵ Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.
- ⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 189, No 2545.
- ⁷ Voir *Droits de l'homme : Un recueil d'instruments internationaux*, vol. II, *Instruments régionaux* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.XIV.1), sect. C, No 37.